

Fig. 77 - Exemple 3 : Gare en voie unique à signalisation simplifiée. La voie d'évitement permet le croisement de deux trains circulant en sens contraires ou le dépassement d'un train lent par un train plus rapide, circulant dans le même sens. Les voies 3 et 5 sont réservées au trafic marchandises.

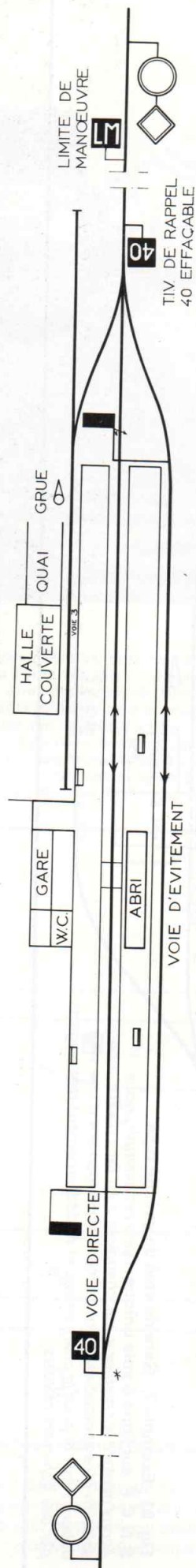


Fig. 78 - Exemple 4 : Gare de voie directe type S.N.C.F. sur une ligne à voie unique. Les trains garés sur la voie d'évitement ne doivent pas dépasser 40 km/h au droit de l'aiguille d'entrée. Notez la largeur réduite de cet établissement, caractéristique intéressante en modèle réduit.

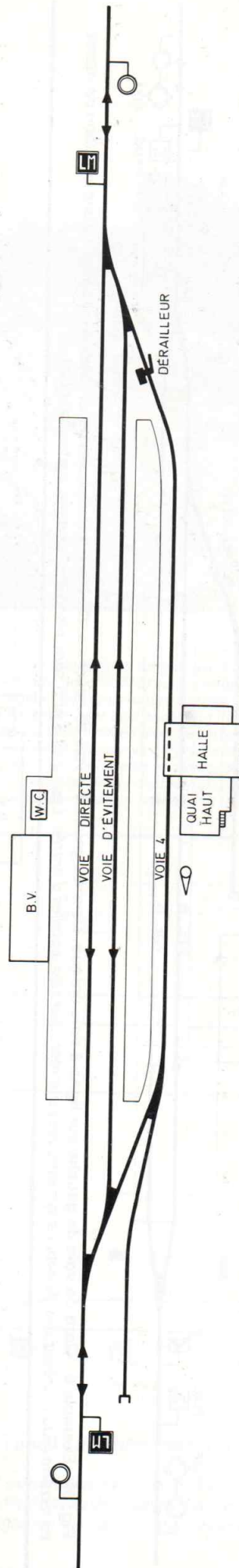


Fig. 79 - Exemple 5 : Gare de voie directe type ancien-Ouest sur une ligne à voie unique. Tracé de voies et type de signalisation à conseiller aux amateurs de l'époque « vapeur » ! N'oubliez pas les grues à eau en bouts de quais...